



Gouvernement du Québec
Le premier ministre

COPIES: 41011446

Québec, le 4 février 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément au Règlement de l'Assemblée nationale, je vous prie de prendre les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée se réunisse en séances extraordinaires à compter de 8 heures 45, ce vendredi 6 février 2015, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, afin de compléter le processus d'étude du projet de loi n°10, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe Couillard

c. c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale